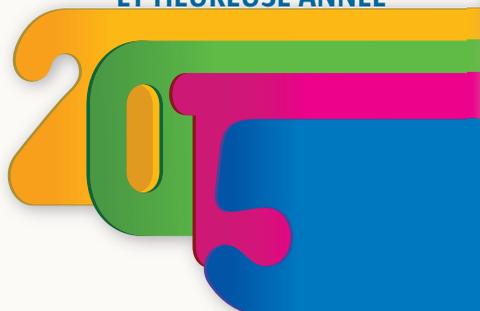


TOUTE L'ÉQUIPE  
DU JOURNAL DES MAIRES  
VOUS SOUHAITE UNE BONNE  
ET HEUREUSE ANNÉE



- 4 ♦ 7 **ACTUALITÉS**
- 8 **INNOVATION**  
Lancement des Chèques Santé
- 9 **SAFER**  
Un frein à la spéculation sur les terres agricoles ?
- 10 **ÉLECTRIFICATION**  
Une aide pour les communes rurales
- 11 **COURS D'EAU**  
Vers un aménagement forcé des rives ?
- 12 **POLICE**  
Inondation et évacuation massive
- 13 **JEUNESSE**  
Les légumes se partagent à Plomelin !
- 14 **À FAIRE – L'agenda de l'élu**

## NOUVEAUX MANDATS

- 15 ♦ 17 **Les droits des élus minoritaires**
- 18 ♦ 19 **Les congés maladie dans les collectivités territoriales**
- 20 ♦ 21 **Le débat d'orientation budgétaire**

## DOSSIER

### ENTRETIEN ET PROPRETÉ DE LA VILLE

- ♦ 22 **1. Analyser les besoins en matière de propreté**
- 23 ♦ 24 **2. Choisir les machines pour la voirie**
- ♦ 25 **3. Penser aux outils à mains**
- ♦ 26 **4. Installer des poubelles pour tous**
- ♦ 27 **5. Lutter contre les mégots**
- ♦ 28 **6. Combattre les déjections canines**
- ♦ 29 **7. Éliminer les mauvaises herbes**



## LE CAHIER JURIDIQUE ET TECHNIQUE DU JOURNAL DES MAIRES

- ♦ 43 **Sommaire détaillé**
- 44 ♦ 45 **Les modèles de discours**
- 46 ♦ 47 **Les modèles de document**
- 49 ♦ 58 **Les fiches techniques**
- 59 ♦ 60 **Les lois, décrets, arrêtés et circulaires**
- 61 ♦ 63 **Les réponses ministérielles**
- 64 ♦ 66 **Les décisions de jurisprudence**

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

- 32 ♦ 33 **5 questions sur la communication pré-électorale**

## ENVIRONNEMENT

- 32 ♦ 33 **Réaliser un atlas de la biodiversité communale ?**

## ÉNERGIE

- 34 ♦ 35 **La disparition des contrats à tarif réglementé pour le gaz**
- 36 ♦ 37 **Les maires face à la précarité énergétique**

## INTERVIEW

- 38 ♦ 39 **Les jeunes et la vie politique**

## MARCHÉS PUBLICS

- 40 ♦ 42 **Les centrales d'achats publics locales**

### ▶ LES MODÈLES DE DISCOURS

- 44 Vernissage d'une exposition culturelle  
45 Motion (*ou vœu*) sur les finances locales

### ▶ LES MODÈLES DE DOCUMENT

- 46 Délibération permettant au maire d'agir en justice  
47 Délibération concernant le débat d'orientation budgétaire

### ▶ LES FICHES TECHNIQUES

- 49-50 **ACTUALITÉ – FORÊT** • Ventes de parcelles boisées : nouveaux droits pour les communes et l'État  
51-52 **HANDICAP** • Accessibilité : se mettre aux normes (2<sup>e</sup> partie)  
53-54 **POLICE** • Réglementation des taxis : les pouvoirs du maire  
55-56 **JUSTICE** • Le maire et l'huissier  
57-58 **MARCHÉS PUBLICS** • La transaction

### ▶ LES TEXTES OFFICIELS

59-60 **LES LOIS, DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES**

61-63 **LES RÉPONSES MINISTÉRIELLES**

- Quel est le contenu du procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives communales ?
- Comment justifier du candidat retenu dans l'attribution de certains marchés ?
- Un conseiller municipal peut-il se faire imprimer du papier à en-tête de la commune ?
- Quelle est la différence entre étiquette politique du candidat et nuance politique ?
- De quelle taille doit être un panneau électoral ?
- Comment lutter contre la pollution causée par les dépliants publicitaires ?
- Quelle est la valeur d'un certificat d'hygiène ?
- Quels sont les pouvoirs d'une collectivité quant à l'utilisation de son nom ?

64-66 **LES DÉCISIONS DE JURISPRUDENCE**

- Il ne peut y avoir de bail commercial sur le domaine public avant la loi « Pinel ».
- Les militaires pourront être conseillers municipaux.
- Légalité des bulletins aux élections municipales : le titre de la liste peut être en milieu de bulletin.
- Une mention au procès-verbal ne peut valablement saisir le juge de l'élection que si elle contient une demande d'annulation.
- Seul le juge peut rectifier un résultat électoral.
- Les conditions d'attribution de la dotation de solidarité rurale pour les communes qui ne sont plus chefs-lieux de canton sont précisées.
- La possibilité de choisir une autre commune que celle prévue pour l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage est constitutionnelle.
- L'interdiction des signes religieux dans l'espace public doit être justifiée par une circonstance locale.
- Les pouvoirs d'une commune en matière de réglementation de la publicité sont limités.
- Une commune peut demander à l'auteur d'une infraction le remboursement des frais de justice engagés pour protéger son agent.
- Un arrêté de carence, pris avant l'entrée en vigueur de la loi MOLLE, permet néanmoins au préfet d'exercer le droit de préemption de la commune.